



Aux contribuables de la Municipalité d'Authier
AVIS PUBLIC

Dérogation mineure de zonage
du matricule 5298 17 7062 de la Municipalité d'Authier.

AVIS PUBLIC est donné, par la directrice générale et secrétaire-trésorière, de la Municipalité d'Authier, que, lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 4 juillet 2023, à 19h00, à la salle du conseil municipal situé au 597, avenue Principale, de la nature et de l'effet d'une demande de dérogation mineure concernant le matricule suivant : **5298 17 7062**.

664, avenue Principale: Lot 4 728967 du cadastre du Québec

Objet: **Changement de grandeur du garage :**
- La profondeur de ce dernier passe de 24 pieds à 26 pieds

Cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité d'Authier. Dans le cas où le conseil déciderait d'accepter cette demande de dérogation mineure, celle-ci ainsi approuvée par le conseil municipal sera réputée conforme à la réglementation d'urbanisme de la Municipalité d'Authier.

Toute personne intéressée pourra être entendue par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance.

Donné à Authier, ce 13 juin 2023

Rachel Barbe
Directrice générale et secrétaire-trésorière